

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Lionnel PICHON, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents : Mmes et MM. Lionnel PICHON, Clotilde LOISON, Dany JOUSSELIN, Karine MONIERE, Jean-Luc BRINET, Maryline GENERO, Christophe LAURENT, Marie LE GARREC, Etienne GAULTIER, Astrid DEVOUCOUX, Pascal JOUSSELIN, Christelle GIRARDEAU, Ludovic CARTIER, Katy PERONNET, Bastien CARPENTIER, Sébastien MORISSEAU, Clara Rodrigues

Absents : Anne-Marie DELALANDE, pouvoir à Sébastien MORISSEAU

Jean-Luc BOURDILLON, pouvoir à Clara RODRIGUES

Secrétaire de séance : Marie LE GARREC

Date de convocation : 16 mars 2026

Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5mn minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle a mentionné dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 15
- f. Majorité absolue 8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE		
	En chiffres	
Généro Maryline	15	Quinze

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Maryline Généro. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Lionnel PICHON

La secrétaire de séance,

Marie LE GARREC

Certifié exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le

Et publication le

Le maire,

Lionnel PICHON

